

DEC133436INSU

Décision portant nomination de M. Philippe LOUARN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe LOUARN, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Univers du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des programmes PNP et PNST. Il assure une mission d'expertise pour le suivi du dossier THEMIS et la représentation de l'INSU au CCI. Il suit également les dossiers à l'interface entre le domaine Astronomie Astrophysique et les autres domaines de l'INSU.

Selon les domaines thématiques, il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERC.I.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe LOUARN demeure affecté à l'unité mixte de recherche « Institut de Recherches en Astrophysique et Planétologie » (UMR5277 IRAP), 9 avenue du Colonel Roche - BP 44346 - 31028 Toulouse Cedex 4

Article 2

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 M. Philippe LOUARN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs